

ordre du jour :

- Mise en œuvre de l'instruction du 16 juin 2015 relative aux nouvelles modalités du dialogue social
- Présentation des tableaux de bord de suivi prévus par l'instruction
- Modalités de don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade

Pour le Snuitam-FSU : Julien Brun

SNE : JL Ciulkiewicz, Daniel GASCARD, Patrick SAINT LEGER
FO : Rouget , Costil + 2 autres
CGT : Combrouze, Silene, Candé
UNSA : Puigmal, Bordenate
CFDT : 2 représentants

Administration : C Avezard, Harle, Le Guern, et plusieurs chefs de services de la DRH.

La réunion a commencé par des déclarations liminaires de FO et de la CGT :

FO a notamment dénoncé le dialogue social à la DAM qui n'est pas au niveau et la CGT a parlé du suicide d'un collègue en DREAL (?) et du refus du directeur de faire procéder à l'enquête du CHS-CT. Idem en DIR nord suite à un grave accident.

Avezard a rappelé que les enquêtes du CHS-CT dans ce cadre sont des obligations réglementaires et que le rappel serait fait fermement auprès de la direction

-Mise en œuvre de l'instruction du 16 juin 2015 relative aux nouvelles modalités du dialogue social

Quelques questions de forme sur l'instruction, sinon les OS ont surtout insisté sur le pouvoir de la DRH vis à vis des encadrements locaux surtout lorsque les obligations réglementaires ne sont pas respectées.

Avezard a confirmé que la DRH était fondée à faire des rappels ou des interventions auprès de l'encadrement local en cas de difficulté.

Avec un bémol tout de même concernant les établissements publics au sujet desquels la tutelle de la DRH semble trop lâche même si les possibilités juridiques sont moindres que concernant les services des ministères.

Sur le point particulier, les réunions informelles au ministère sont désormais définies selon 3 formes :

- les réunions de chantier concernent un chantier particulier de l'agenda social présidées par un représentant de la DRH éventuellement assisté par la direction métier concernée
- les réunions de synthèse: permettent de faire le point sur l'avancée des différents chantiers et d'évoquer tout ce qui n'est pas prévu à l'agenda social : calendrier et ordre du jour fait par la DRH
- les groupes de dialogue : sujets plus généraux ou prospectifs réunion tous les 2 moi sprésidé par un représentant de la DRH

Elle a conclu ce point en estimant que les possibilités de rencontres et de dialogues seraient suffisantes avec ces nouvelles modalités. On voit notamment que le département relation sociale passe au second plan et que la DRH souhaite s'impliquer vraiment dans le dialogue socialC.

-Présentation des tableaux de bord de suivi prévus par l'instruction

Chaque OS avait son tableau avec les questions posées par courrier dans l'année et les réponses apportées par la DRH ou l'état d'avancement du dossier. Pas grand chose pour nous, c'est surtout le SNE qui a posé quelques questions.

Nous avons aussi vu les tableau relatifs aux décisions prises en CTM.

La grosse discussion a concerné le tableau de suivi des réunions de chantier qui a permis à chaque OS de faire remonter des sujets.

Ainsi, on été fortement évoqué la question du chantier relatif aux personnels d'exploitation, aux OPA, et aux

dessinateurs , dont les corps sont en train de disparaître. La discussion est a remettre dans le contexte du PPCR. Cependant concernant les personnels d'exploitation, les chantiers reprennent en 2016 après un audit du CEDIP, et 3 réunions sont prévues. Le statut de ce corps devra être revu en profondeur.

Le SNE a rappelé a de nombreuses reprises les difficultés de dialogue social dans les établissements publics.

Au chantier à relancer, il s'agit des ingénieurs pour lesquels rien n'a été fait depuis les assises. Un projet est en cours pour les ITPE.

FO a demandé s'il fallait mettre n copie la DRH a chaque fois que les OS interrogent une direction métier , car celles-ci visiblement ne communiquent pas beaucoup avec la DRH (cas des DAM apparemment)

La DRH nous dit que dans la mesure du possible elle souhaite être en copie, ce qui lui permet d'accéder à l'information.

-Modalités de don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade

La solution que propose la DRH reste de permettre aux agents qui souhaitent donner des jours de congés de pouvoir flécher un destinataire. La DRH souhaite éviter la création d'une banque de jours de congés qu'elle devrait gérer et qui nécessiterait d'arbitrer entre les bénéficiaires.

Dans tous les cas le donneur sera anonyme.

Toutes les OS valident le choix de la DRH.

Questions diverses :

La DRH nous indique que le service va être réorganisé, mais que ces travaux se font en réfléchissant aux projets de la DRH et à ses relations avec les autres directions des ministères, ainsi que les services déconcentrés (DREAL /DDT).

Concernant les OS elle souhaite mandater un consultant extérieur pour interroger les différentes organisations syndicales sur les remarques et leurs souhaits vis à vis du fonctionnement de la DRH.

Elle explique qu'elle préfère un intervenant extérieur car la DRH ne peut s'auditer seule.

Cette consultation commencerait en janvier 2016.

La réforme finale de la direction RH prendrait forme début 2017.